

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 1 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 15 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18.

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.
Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

BOURSE DE PARIS

Du 12 Septembre 1881

3 0/0 français.....	85 50	Crédit mobilier.....	742 50
3 0/0 amortissable.....	86 75	Crédit Lyonnais.....	945
3 0/0 nouveau.....	85 32	Mobilier espagnol.....	845
3 0/0 français.....	165 95	Union générale.....	1790
5 0/0.....		Foncière lyonnaise.....	
5 0/0.....		Autrichiens.....	767 50
5 0/0.....		Lombards.....	331 25
5 0/0.....		Sarragosse.....	550
5 0/0.....		Nord-Espagne.....	635
5 0/0.....		Transatlantique.....	
5 0/0.....		Suez.....	1870
5 0/0.....		Consolidés à Londres 99 1/16	
5 0/0.....		Panama.....	
5 0/0.....		Autrichienne 942 50	

UN HÉROS DE TREIZE ANS

Hier avait lieu à Palaiseau, près de Versailles, l'inauguration de la statue élevée par souscription publique à Bara, l'héroïque enfant de la grande Révolution.

Cette figure personnifie le dévouement à la patrie.

On sait que Bara est mort en brave à l'âge de treize ans.

Ses parents étaient venus s'établir de France à Palaiseau; ils étaient très pauvres.

Exalté par le patriotisme qui enflammait tous les cœurs en 1792, à l'époque de la patrie en danger, désireux de venir en aide à sa famille, Joseph Bara sollicita et obtint de prendre du service.

On en a fait un tambour, le confondant avec Viala, autre enfant héroïque, qui, lui-même, n'était probablement pas tambour.

Bara était-il seulement fifre?...

Ou bien suivait-il l'armée républicaine opérant en Vendée en qualité d'enfant de troupe, et même d'ordonnance du commandant?

Cette dernière hypothèse est la plus probable; elle est confirmée par un document dont nous allons parler, et qui émane du commandant Desmarres, protecteur de la famille Bara.

La condition de l'enfant importe peu; ce qui est vrai, ce qui est héroïque, c'est que, esclave de son devoir, Bara s'est fait tuer plu-

tôt que de se rendre; c'est que, intrépide et vaillant, il avait prélué à cette mort sublime en faisant prisonniers deux Chouans.

Voici, sur ces deux faits, l'attestation du commandant de l'armée, Desmarres, écrivant au ministre de la guerre :

J'implorai la justice, citoyen ministre, et celle de la Convention pour la famille de Joseph Bara. Trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, mais brûlant de la servir, cet enfant m'a accompagné, depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard. Toute l'armée a vu avec étonnement un enfant de treize ans affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie. Elle a vu une fois ce faible bras terrasser et amener deux brigands qui avaient osé l'attaquer.

Ce généreux enfant, entouré hier par les brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer, il la laisse avec plusieurs filles et un jeune frère infirme, sans aucune espèce de secours.

Je supplie la Convention de ne pas laisser cette malheureuse mère dans l'horreur de l'indigence; elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles.

Voilà l'histoire.

La légende y a ajouté ceci :

Bara allait être passé par les armes, lorsqu'un Vendéen implora en sa faveur à cause de son jeune âge.

— Soit, dit le chef, mais qu'il crie : Vive le roi !

L'enfant cria :

— Vive la République !

Et tomba criblé de coups de baïonnette.

C'est Robespierre, paraît-il, qui imagina cette mise en scène pour frapper l'imagination des conventionnels; obtenir la pension de 1,000 livres qui fut donnée à la mère de Bara; organiser une grande fête patriotique pour l'inhumation du jeune héros au Panthéon.

Et il se trouve que la légende s'est profondément implantée dans les esprits et dans les cœurs, tandis que le fait historique eût probablement été oublié.

Est-ce que la légende n'a pas rendu le service immense de graver en traits ineffaçables un exemple patriotique.

La commune de Palaiseau a élevé un monument à son glorieux fils.

La statue, œuvre de M. Albert Lefevre, a été placée en face de la mairie. Bara, vêtu en hussard, est debout. Il se renverse légèrement en arrière, le bras gauche jeté en avant, comme s'il venait d'être frappé. De la main droite, il tient un sabre.

Cette statue, qui a été exposée au Salon, surmonte un socle en granit, édifié par M. Lucien Blanc, architecte. Le monument est entouré d'une grille.

L'inauguration a eu lieu en présence de MM. le général Tibaudin, délégué du ministre de la guerre; Rameau, député; Gilbert Boucher, sénateur; baron Cottu, préfet de Seine-et-Oise, et d'un grand nombre de municipalités voisines.

La plupart des loges maçonniques de Paris avaient envoyé une délégation.

Une pièce de vers de M. Fabre des Essards a été dite par M. Davigney, de la Comédie française.

Voici le début de cette pièce :

Treize ans ! A peine l'âge où Sophocle naissant
Chantait sur le luth d'or l'hymne de Salamine;
Doux être ayant encore ce sourire innocent.
Qui fait que l'humble vierge, au seuil de sa chau-

Ne rougit point en l'embrassant.

Treize ans ! Et, sans passer par les horizons mi-

Or se berge l'essor des banales amours,
Soudain soudain en soi frémir les grandes fièvres,
S'en aller, oublieux de l'aube et des beaux jours,
La République au cœur, la Marseillaise aux lèvres.

Treize ans ! Et s'élançant au devant du trépas,
Brave, tragique et fier, comme un guerrier d'Ho-

Vers la patrie en pleurs qu'on égorge là-bas !
Et courir — des baisers attendris d'une mère
Aux baisers sanglants des combats !...

M. Brémont, de l'Odéon, a dit un autre poème :
Le petit soldat, de M. Léon Duvauchel.

L'auteur, qui est maître de son sujet, a publié dans la Revue littéraire et artistique une étude historique sur Bara.

Son poème, qui malgré sa longueur et des duretés de versification, a du souffle, est un compromis entre l'histoire et la légende. M. Duvauchel représente Bara suivant à cheval un chemin raviné et tenant par la bride un autre cheval. Il tombe dans une embuscade :

Alors l'un deux, celui, sans doute, qui commande
La horde : « Livre-nous ces chevaux ! » Mais Bara
Inébranlable : « Non ! » « C'est bon, on les prendra ! »
« N'approchez pas ! » reprend le hardi volontaire...
Il est désarmé : son colback tombe à terre,
Pendant que sur la selle on prend ses pistolets,
« Amour ! » « C'est un gamin ! » ses mains, regardez-les
« Sont blanches » fait quelque'un moins lâche que,
[les autres.]

« Ce n'est pas un gamin pour tirer sur les nôtres :
« Ce matin je l'ai vu : j'étais dans le beffroi :
« Un tigre ! — Alors il va crier : « Vive le roi ! »
« Jamais ! jamais ! » L'enfant qu'un dur poignet

Sont qu'une haleine impure effleure encor sa joue,
Un noble, un ci devant est parmi ces coquins :
— « Quelle précocité chez les républicains ! »
« C'est donc à la mamelle, à présent, qu'on s'enrôle
« Chez eux ? ricane-t-il. Parle donc, petit drôle !...
« Si tu veux vivre, il faut crier : Vive le roi !
Bara voit que la mort l'attend, et sans effroi,

Puisant dans sa belle âme une brève réplique,
Il jette au ciel ce cri : « Vive la République ! »

L'enfant est immolé.
L'histoire aura beau faire, elle ne prévaut pas contre la légende.

C'est fort heureux ; quand elle repose sur un fait vrai, patriotique, d'un bel exemple, et qu'elle le marque de traits plus vifs; la légende est la poésie de l'Histoire.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

L'INSURRECTION AU CAIRE

Paris, 12 septembre. — Les avis de Londres adressés à l'Agence Havas démontrent les graves inconvénients de l'occupation de l'Egypte par la Turquie. Cette occupation détruirait tous les progrès accomplis jusqu'à ce jour en Egypte.

Le correspondant de l'Agence Havas ne croit pas que la France et l'Angleterre commettent une pareille faute. Il rappelle leur entente financière qui a sauvé l'Egypte. Il constate l'opinion publique en France.

L'Angleterre désire vivement le maintien de l'entente entre les deux nations.

Londres, 12 septembre. — Le Standard déclare que la Turquie possède seule le droit d'envoyer des troupes en Egypte pour apaiser la rébellion. La restauration de l'autorité du sultan en Egypte rencontrerait peu de faveur en France et en Angleterre; car ces deux puissances seraient obligées de participer à l'occupation. Nous ne désirons pas nous embarquer dans ces entreprises dangereuses sans nécessité, mais nous ne permettrons pas que d'autres les poursuivent là où nous avons un intérêt rival.

Le Daily Telegraph exprime des vues semblables.

La Morning Post dit que la France doit comprendre que les encouragements à la révolte, donnés par le baron Ring, ont été mal vus en Angleterre. L'Egypte doit être convaincue que les paroles mielleuses contre les séditions ne suffisent pas. La Porte doit intervenir et les colonels séditions être punis.

Le Daily News ne peut pas croire que le khédive puisse garder son trône, après son changement de politique, sur la demande péremptoire d'une soldatesque armée. Nous pouvons, ajoute ce journal, nous attendre à une ère nouvelle en Egypte.

Le Times dit :
« Nous désirons intervenir aussi peu que possible dans les affaires intérieures de l'Egypte, mais nous n'admettons aucune suprématie. L'armée égyptienne doit être licenciée, mais il faudra envoyer des forces pour l'occupation militaire de cette puissance, soit par la France soit par l'Angleterre, ou de concert, ou séparément.
« Ces objections sont si graves qu'elles paraissent insurmontables. Aucun des deux pays ne voudrait abdiquer en faveur de l'autre. Jusqu'à présent, il a été difficile d'agir ensemble en Egypte, et l'occupation mixte serait encore plus difficile. Une seule chose reste à faire; la Turquie doit être invitée à intervenir en Egypte.

FLEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 56

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Il recommença pour la troisième fois, décidé sans doute à faire un brouillon, car je le voyais tour à tour réfléchir, écrire, raturer.

Pour moi, il était clair qu'il n'avait conscience ni de soi, ni du lieu où il se trouvait. Il gesticulait, laissait échapper des exclamations sourdes comme s'il eût été chez lui, seul dans son cabinet, à l'abri des indiscrets.

Avant relu une dernière fois son brouillon, il en parut content.

Il le recopia, ce qui fut l'affaire d'une minute, et ensuite le décala en menus morceaux qu'il jeta sous la table.

Sa lettre soigneusement fermée, il appela le garçon :
— Prenez ces vingt francs, lui dit-il, et portez, vous-même, cette lettre à son adresse. Vous viendrez me rendre réponse. — car il y aura une réponse, — chez moi. Voici ma carte, allez hâtez-vous.

Le garçon sortit en courant, et presque sur ses pas le monsieur se retira après avoir payé sa consommation.

Quel drame venait de se jouer là devant moi ? Je devinais quelque chose de ces ténébreuses intrigues qui s'agitent dans l'ombre de la vie privée. Cet homme pouvait être un mari trompé, un joueur ruiné, un père dont le fils venait de deshonorer le nom.

J'essayais de penser à autre chose; je ne pouvais.

Ces petits fragments de papier, jetés sous le divan par l'imprudent, me fascinaient. Je brûlais de les ramasser, de les assembler de savoir...

Mais je vous l'ai dit, j'étais honnête, et une telle action révoltait tous mes instincts.

J'aurais triomphé de la tentation, je le crois, sans une de ces circonstances fautes qui décident de l'existence entière.

On ouvrit une porte, un courant d'air s'éleva, et le vent fit tourner et chassa jusqu'à mes pieds un fragment du brouillon.

J'eus comme un éblouissement. J'étais vaincu. Je ramassai l'étroit morceau de papier et j'épelai ces quatre mots :
.....me brûle la cervelle...

Je ne m'étais donc pas trompé. J'étais en présence d'une affreuse énigme, et il ne tenait qu'à moi d'en avoir le mot.

Ayant cédé une première fois à une détestable obsession, j'avais le bras pris dans l'engrenage, j'étais perdu. Je ne discutais plus.
Les garçons allaient et venaient, nul ne faisait attention à moi, je me rapprochai insensiblement de la place qu'occupait l'inconnu, et je ramassai deux nouveaux fragments. Sur le premier je lus :
.....la honte et l'horreur...
Et sur le second :
.....Ce soir, cent mille francs...

J'étais fixé. J'avais voulu surprendre un secret, je le tenais. Ces trois bouts de phrases étaient pour moi plus clairs que le jour.

Dès lors, à quoi bon poursuivre ? Je poursuivais cependant. Je réussis à réunir tous les fragments, je les rassemblai et je lus ce billet affreusement laconique :

« Charles,
Il me faut ce soir cent mille francs et à toi seul je puis les demander sans ébruiter la honte et l'horreur de ma situation.

« Peux-tu réunir cette somme en deux heures ?
« Selon que ta réponse sera : oui, ou non, je suis sauvé ou je me brûle la cervelle. »

Vous vous étonnez peu-être de la précision de ma mémoire, Monsieur le marquis. Vous devez pourtant le savoir : il est de ces choses qu'on ne peut oublier.

Et ce moment encore, je revois ce brouillon, et je pourrais vous en dire les virgules et les ratures. Mais je passe.

Au-dessous de ces neuf lignes était la signature d'un grand industriel, très connu, presque célèbre, et qui, tout en étant le plus estimable des hommes, traversait une de ces crises où un commerçant peut laisser à la fois sa fortune, son honneur et sa vie.

B. Mascaret s'interrompit un moment, succombant sous le poids de ses souvenirs; mais là il ne vint à l'esprit d'aucun de ses auditeurs de risquer seulement une observation.

Le brillant Croisenois avait jeté son cigare.

— Je puis vous le dire, reprit le placeur, ma découverte m'a terrifié. J'oubliais mes anxiétés pour me songer qu'aux siennes. N'éprouvions-nous pas les mêmes angoisses, lui pour cent mille francs, moi pour cent sous !

Mais déjà, au milieu des ténèbres de mon malheur, une idée infernale commençait à poindre. Ne pouvais-je tirer parti de ce secret volé ?

Ce fut une inspiration. Je me levai et j'allai demander au comptoir des pains à cacheter et un almanach de Paris.

Revenu à ma place, je collai rapidement les fragments sur une seconde feuille de papier, je pris l'adresse du négociant et je sortis.

Cet homme malheureux habitait rue de la Chaussée-d'Antin.

Pendant plus d'une demi-heure, je me promennai devant la superbe maison qu'il habitait.

Vivait-il encore ? Cet ami, ce Charles avait-il répondu ? Oui ?

Enfin, je me décidai à entrer.

Un domestique en livrée me répondit brutalement que son maître ne me recevrait pas, que d'ailleurs, en ce moment, il dînait avec sa famille.

L'insolence de ce valet me révolta.

— Eh bien !... m'écriai-je, si vous voulez éviter de grands malheurs, allez dire à votre maître qu'un pauvre diable lui rapporte le brouillon de la lettre qu'il vient d'écrire au café Lemblin.

L'indignation m'avait donné un accent si impérieux que le domestique n'hésita pas.

L'effet de cette annonce dut être terrible, car le valet reparut presque aussitôt tout effaré et me dit :

— Vite !... arrivez... monsieur vous attend.

Il m'introduisit, en même temps, ou plutôt me poussa dans un vaste cabinet magnifiquement décoré.

Au milieu, le négociant se tenait debout, pâle, menaçant.

Moi, j'étais dans un état à faire pitié. J'étouffais.

— Vous avez ramassé le brouillon que j'avais déchiré ? me demanda cet honnête homme.

De la tête je fis signe que oui, et en même temps je montrai les fragments assemblés et appliqués sur une seconde feuille de papier.

— Combien voulez-vous de cette lettre ? fit-il. Je vous offre mille francs.

Je vous le jure, messieurs, je n'étais pas venu pour vendre ce secret. J'étais venu pour dire à cet

« Cet expédient est discutable, mais nous devons choisir entre plusieurs maux. Nous ne demandons pas à la Turquie d'aller librement en Egypte et de la garder suivant son bon plaisir; nous lui demandons de fournir le moyen de réprimer le désordre actuel, dont l'armée égyptienne est la source. Il est probable qu'il n'y aurait aucune résistance en Egypte contre la Turquie. »

Le Caire, 12 septembre. — La situation n'est pas changée. Les consuls généraux anglais et français sont sans instructions.

Chérif Pacha n'a pas encore accepté la mission de former un nouveau ministère.

La caisse de la dette publique a envoyé à Alexandrie son or en lingots, se montant à 600,000 livres sterling.

La situation est sérieuse, mais pas alarmante; tout est tranquille.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le Caire, 12 septembre. — Les négociations continuent entre le chérif et les officiers.

Le résultat ne sera connu que ce soir ou demain.

Le deuxième régiment a destitué son colonel, quatre chefs de bataillon et l'adjudant-major, par ce qu'ils désapprouvaient le mouvement.

On croit que ces officiers avaient recommandé à leurs soldats d'agir avec eux s'ils désiraient sauver la patrie de l'occupation de l'étranger.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

Paris, 13 septembre.

Aujourd'hui, à deux heures, les conférences pour le renouvellement des traités de commerce avec l'Italie ont été reprises solennellement au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

MM. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, le comte de Choiseul, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et le marquis de Noailles, ambassadeur de la République à Rome, assistaient à la séance.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a souhaité la bienvenue aux délégués italiens, MM. Simonelli, Ellena et Barutti, dans une allocution où il a affirmé son espoir de voir les négociations aboutir facilement et rapidement à la signature d'une convention.

« Les principes généraux, a-t-il dit, ont déjà été arrêtés dans les conférences de Rome et il ne reste plus à discuter que les détails. »

« Le gouvernement de la République fera preuve de toute la conciliation nécessaire pour établir entre les deux pays amis un régime économique susceptible de développer les bonnes relations politiques et commerciales, qui doivent à jamais unir les deux nations. »

M. Simonelli, premier délégué italien, a répondu par une petite allocution.

M. Tirard, remerciant M. Simonelli de ces déclarations, a affirmé, de son côté, les intentions conciliantes de son ministère, et a ouvert aussitôt les négociations sur les propositions faites à Rome pour le gouvernement italien.

Les conférences se succéderont à des intervalles très rapprochés, les plénipotentiaires des deux pays désirant achever le plus tôt une œuvre si heureusement commencée.

EN AFRIQUE

Alger, 12 septembre. — La souscription en faveur du colonel de Négrier rencontre un grand empressement.

C'est pourquoi, à Oran, les promoteurs ont décidé de ne recevoir que des souscriptions de 25 centimes.

Cette souscription n'a aucunement le sens d'une manifestation hostile au ministre de la guerre.

Pour en dégager nettement la signification il est question d'adresser au ministre une lettre par laquelle les Algériens le remercieraient du choix judicieux qu'il fit en envoyant en Algérie un chef militaire de la valeur du colonel de Négrier.

M. Etienne, député, convaincu de la nécessité d'organiser promptement des secours pour

parer aux éventualités d'une famine, se propose d'adresser un appel au concours de ses collègues, à l'administration supérieure et à la presse française.

Les Alsaciens-Lorrains d'Algérie ont résolu de fêter le 30 septembre, le deux centième anniversaire de leur réunion à la France.

Tunis, 12 septembre. — Il se confirme que Mustapha-ben-Ismaïl a demandé un congé pour raison de santé et qu'il se dispose à retourner en France.

Le premier ministre, en prenant cette détermination, et le bey, en y consentant, ont montré qu'ils avaient le sentiment vrai de la situation, et on ne peut que les en louer.

C'est Mohamed-Khasnadar, le prédécesseur même de Mustapha, qui le remplacera dans les fonctions de premier ministre.

Mohamed-Khasnadar est considéré comme un des personnages les plus capables et les plus honorables de la Régence, et l'on est en droit d'attendre les meilleurs résultats de ce changement dans l'administration intérieure du pays.

Marseille, 12 septembre. — La Compagnie transatlantique a reçu l'ordre de se tenir prête à transporter de nouvelles troupes en Tunisie. L'embarquement aura lieu ce soir lundi.

La nuit dernière sont arrivés 15 officiers et 500 hommes du 127^e de ligne. D'autres forts détachements sont attendus.

Tunis, 12 septembre. — Mustapha-ben-Ismaïl, dont la santé est altérée, a donné sa démission. On croit que le bey acceptera sa démission.

Le bruit de l'échec des Français à Gabès n'est pas confirmé.

LA STATUE DE FRÉDÉRIC SAUVAGE

Boulogne-sur-Mer, 12 septembre.

Hier ont commencé les fêtes d'inauguration de la statue élevée par la ville de Boulogne-sur-Mer, à un de ses plus illustres enfants, Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'application de l'hélice pleine à la navigation.

Pierre-Louis-Frédéric Sauvage naquit à Boulogne-sur-Mer en 1785. Il apprit d'abord le métier de mécanicien et devint constructeur de navires en 1811. Esprit ingénieux et persévérant, il reprit, en les perfectionnant, les essais faits jusque là sans succès pour l'application de l'hélice à la navigation. Il réussit en petit, mais il ne put, faute de fonds, réaliser son invention en grand, et il eut la douleur de la voir réalisée par d'autres.

Frédéric Sauvage avait encore fait de petites découvertes qui sont restées : on lui doit le *physionotype* qui traduit l'expression de la physionomie et la *machine à réduction* qui permet au sculpteur de déduire tout modèle donné. Mais c'est surtout par ses recherches de mécanique appliquée à la navigation que Frédéric Sauvage s'est acquis une place importante dans la science.

Pour nous Français, Frédéric Sauvage reste le véritable inventeur du propulseur à hélice, bien qu'il n'ait pu installer lui-même son propulseur sur un grand bateau. C'est que, suivant la juste remarque de M. de Lesseps, à propos de Claude de Jouffroy, l'inventeur de la navigation à vapeur, la priorité des découvertes scientifiques, constatée authentiquement, constitue un droit imprescriptible, en dehors de l'exploitation industrielle, dont les auteurs des grandes inventions profitent rarement.

Les Américains et les Anglais ont été les premiers à exploiter industriellement l'application de l'hélice à la navigation; mais la possibilité d'exécution a été démontrée par un Français, et cela lui donne droit à la reconnaissance nationale.

La statue est élevée sur la place qui porte le nom de Frédéric Sauvage; elle est un peu plus grande que nature et fait face à la mer. Frédéric Sauvage est représenté debout, la main droite appuyée sur un bateau muni d'une hélice qu'il indique de la main gauche. Ce bateau modèle repose sur une espèce de châtis qui le met à la hauteur du bras du personnage. Au pied et derrière la statue se trouve une hélice de grandeur naturelle.

Le piédestal est en gruit et est orné de trois bas-reliefs. Celui de la face antérieure représente la cérémonie de l'inhumation de Sauvage dans le cimetière de Boulogne; celui de droite, Sauvage dans sa prison où il est enfermé pour une misérable dette; par la fenêtre, il voit l'usage que font de son invention d'autres qui en tirent profit; il est entouré

était un de ces redoutables couteaux catalans dont on se sert en guise de coupe-papier; je m'en saisis, j'allais frapper...

La pensée de ma maîtresse qui se mourait faute d'aliments arrêta mon bras...

Je jetai violemment le couteau à terre et je sortis éperdu, la tête en feu.

J'étais entré dans cette maison maudite, le front haut, fier de ma misère et de mon honnêteté, j'en sortais déshonoré.

Certes, à l'exception de Paul, tous les hommes qui étaient là connaissaient les envers de la vie. Leur esprit s'était sali à toutes les boues de la civilisation, les angoisses du mal avaient émoussé et usé leur sensibilité. Et cependant ils ne pouvaient s'empêcher de frissonner.

Mais continuons, reprit le placeur. Une fois dans la rue, ces deux billets de banque que j'avais ramassés et que je serrais convulsivement me causèrent une épouvantable sensation de douleur. Il me semblait qu'à les toucher la chair de ma main se crevait comme au contact d'un fer rouge. J'entrai, je me précipitai, plutôt, chez un changeur, qui dut me prendre pour un fou ou pour un assassin.

Comment ne me fit-il pas arrêter ? Je ne sais. Peut-être eut-il peur. En échange de mes deux billets, il me remit, non de l'or — en 1813 l'or était rare et se vendait — mais deux pesants sacs de mille francs, en pièces d'argent.

C'est chargé de ce fardeau que je regagnai notre misérable logement de la rue de la Harpe. Hortebize et Catenac m'attendaient avec une impatience, une inquiétude plutôt, inexprimable. Vous en souvient-il, mes amis ?

Vous savez si bien que nous étions à bout de ressources, vous m'aviez vu sortir si désespéré, moi, dont le courage, jusqu'alors, avait soutenu le vôtre, vous me sentiez si convaincu de la mort prochaine d'une femme tendrement aimée, que sans vous

d'instruments qu'il a inventés : le physionomètre, le physionotype.

La face de gauche représente l'essai qu'il fit à Boulogne sur la Liane en 1832, devant une commission dans le rapport de laquelle on lit : « L'invention de M. Frédéric Sauvage paraît donc devoir être féconde en heureux résultats, et comme ce nouveau mécanisme peut être adapté aux bâtiments à vapeur actuels, sans de grandes dépenses, on ne doute point qu'une expérience décisive ne soit bientôt faite par des particuliers ou par le gouvernement qui a, aussi bien que l'industrie particulière, un grand intérêt au perfectionnement de la navigation par la vapeur. » L'expérience avait démontré que l'emploi de l'hélice donnait une vitesse trois fois plus grande que celle fournie par les aubes.

Le quatrième côté du piédestal est consacré à la dédicace.

Les fêtes ont été magnifiques. La municipalité n'avait rien négligé pour que les réjouissances soient complètes; il y a eu courses nautiques à la voile et à l'aviron; joutes terrestres pour les garçons et pour les filles; promenade en mer; bals, concert, feux d'artifices, spectacle, etc.

Elles continueront ce soir et demain.

LA NOUVELLE CHAMBRE

Plus encore que celle qui vient de finir, la Chambre nouvelle pourra être considérée comme la Chambre des conseils généraux. Sur 557 membres, en effet, dont elle se compose, 318 font partie des conseils généraux de leurs départements respectifs; c'est-à-dire qu'il y a les trois cinquièmes de députés choisis parmi les conseillers généraux.

Cet état de choses a le grave inconvénient de subordonner deux fois par an la continuation de la session parlementaire, à l'ouverture de celle des assemblées départementales. C'est une conséquence forcée du cumul des mandats électifs.

Sur les 318 conseillers généraux faisant partie de la nouvelle Chambre, 259 sont républicains et 59 réactionnaires.

Sur les 259 républicains, 180 appartenaient déjà à la Chambre ancienne et 79 sont de nouveaux élus.

Sur les 59 réactionnaires, 52 appartenaient déjà à l'ancienne Chambre et 7 sont de nouveaux élus.

Il n'y a que trois départements dans toute la France qui n'aient choisi aucun de leurs députés parmi les conseillers généraux; ce sont : les Basses-Alpes, l'Ardèche, la Charente-Inférieure, la Côte-d'Or, la Drôme, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, le Puy-de-Dôme et le Tarn-et-Garonne.

Après ces neuf départements, il y en a un certain nombre dont les députés, sans être en totalité conseillers généraux, sont en très grand nombre membres de ces assemblées départementales.

Ainsi les départements suivants : Aisne, Allier, Hautes-Alpes, Aude, Dordogne, Indre, Isère, Jura, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Manche, Marne, Meurthe-et-Moselle, Orne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie et Vosges, ont tous leurs députés; moins un, pris parmi les conseillers généraux.

Cette situation pourrait avoir une conséquence singulière, que nous signalons à titre de curiosité seulement, car en l'état elle est absolument irréalisable. On sait que la loi Tréveneuc, votée par l'Assemblée nationale le 15 février 1872, a prévu le cas où la Chambre viendrait à être dissoute violemment à la suite d'un coup d'Etat, et qu'elle a décidé que la Chambre serait suppléée provisoirement par une assemblée de délégués de conseils généraux. Dans l'état actuel, — quoique, nous le répétons, nous n'indiquons le fait qu'à titre de curiosité, — cette assemblée de délégués pourrait précisément être formée de députés, les conseils généraux pouvant choisir comme délégués ceux de leurs membres qui faisaient partie de la Chambre dissoute.

Informations

Paris, 12 septembre.

Mouvement administratif

Un troisième mouvement administratif paraîtra dans les derniers jours du mois.

Ce mouvement, moins important que les deux précédents, ne comprendra guère que des mutations de préfets.

Au ministère de l'intérieur

On vient de reprendre au ministère de l'intérieur

le travail sur le scrutin de liste qui avait été abandonné, lors du vote du Sénat.

Un grand nombre de protestations continuent à arriver au ministère contre les dernières élections législatives.

Le plus grand nombre a trait aux nominations de candidats agréables au gouvernement.

Au ministère de la marine

Le bruit court que le ministre de la marine aurait l'intention, lorsque la question relative au maintien des arsenaux de Rochefort et de Lorient sera tranchée dans un sens favorable, — ce qu'il espère, — de donner une importance plus grande aux services des constructions et des armements dans ces deux ports, et, par suite, de placer dans chacun d'eux un contre-amiral comme major de la flotte.

Au conseil d'Etat

Le conseil d'Etat, consulté par M. le ministre de travaux publics, vient de conclure à l'émission d'un décret ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux étudiés par les ingénieurs en vue d'améliorer la navigation du Haut-Rhône au passage du Sault.

La dépense des travaux à faire est évaluée à 1.200.000 fr.

Le retour de M. Jules Grévy

On avait annoncé que M. Jules Grévy devait revenir demain mardi à Paris, pour présider le conseil des ministres; cette nouvelle est absolument inexacte.

Aucune affaire urgente ne nécessite en ce moment le retour du président de la République.

Une invitation à M. Gambetta

On assure que M. Félix Depeaux, un des principaux éleveurs de chevaux de la Seine-Inférieure et plusieurs amateurs viennent d'inviter M. Gambetta à leur grande réunion du 16 octobre à Rouen.

Réclamations électorales

Des réclamations se sont produites contre certains candidats qui auraient abusé de leurs grades dans l'armée dans un but électoral.

Il paraîtrait que ces candidats seraient mis en demeure de donner leur démission s'ils ne veulent pas éviter l'invalidation.

La santé de M. Martel

La santé de M. Martel, ancien président du Sénat, est de jour en jour meilleure.

M. Martel se dispose à quitter le château de Noireville, près Evreux, où il habite depuis six mois. Il rentrera à Paris le mois prochain.

Les congrégations non autorisées

L'attention du ministre de l'intérieur a été de nouveau appelée sur les agissements de certaines membres des congrégations religieuses non autorisées qui, en dépit des décrets du 29 mars, n'en continueraient pas moins à professer dans les établissements d'instruction secondaire.

M. le ministre de l'intérieur est, assure-t-on, bien décidé à faire respecter la loi et à atteindre ceux qui la tournent. Au besoin des poursuites seraient intentées contre les religieux qui professeraient illégalement ou contre leurs prêtres-noms.

D'autre part l'abbé Macheron, chanoine, ayant demandé au ministre de l'intérieur de vouloir bien l'autoriser à reouvrir à Issoudun, l'église du Sacré-Cœur, fermée à la suite de l'exécution des décrets, M. Constans lui a fait répondre par un refus formel.

La démission de M. Albert Grévy

Plusieurs journaux avaient déjà annoncé, lors du dernier voyage de M. Albert Grévy, qu'il ne retournerait pas en Algérie.

On donne aujourd'hui comme certain que le gouverneur de l'Algérie a donné sa démission et qu'il entend la maintenir.

Les établissements pénitentiaires

M. Liouville, député, membre du conseil supérieur des prisons, vient d'être délégué par M. le ministre de l'intérieur à l'effet de visiter les établissements pénitentiaires agricoles de la Corse et de l'étranger.

Les funérailles du général de Brem

Une dépêche de Montpellier nous apporte des détails sur les funérailles du général de Brem :

Les honneurs militaires étaient rendus par le 2^e régiment du génie, le 122^e de ligne en garnison à Montpellier, une légion de gendarmerie et un escadron de 17^e dragons.

Tout l'état-major, les autorités civiles et une foule immense, ont accompagné à la gare le corps qui doit être transporté à Saint-Avold, près de Metz, lieu de naissance du général.

Petites nouvelles

Il est question, paraît-il, au ministère de l'intérieur, de faire un remaniement complet dans la direction de la presse.

— Le gouvernement vient de décider la création

homme : Un autre que moi pouvait trouver cet écrit et en abuser; moi, je vous le rapporte; c'est un service que je vous rends; à votre tour, soyez-moi utile, prêtez-moi cinquante cent francs...

Oui, voilà ce que je voulais dire; mais voyant comme il me traitait, moi, je fus saisi d'un mouvement de rage et je répondis :

— Je veux deux mille francs !

Il ouvrit son tiroir, arracha à une liasse énorme deux billets de banque, les froissa et me les lança à la figure en disant :

— Tiens, misérable, paye-toi !

C'est avec une violence inouïe que B. Mascarot s'exprimait.

Qui donc jamais eut supposé que cet homme, figé d'ordinaire dans une glaciale apathie, pût se montrer à cet état d'exaltation !

Sa voix, onctueuse habituellement et toute de miel, avait l'éclat strident d'un instrument de cuivre.

Ce n'était plus une histoire qu'il contait.

Plaidait-il les circonstances atténuantes d'une cause perdue, la sienne ? Tentait-il cette tâche impossible de se disculper aux yeux de ses associés ? Essayait-il de s'excuser, sinon de se réhabiliter, devant le tribunal de sa conscience ?

Paul et Croisenois tremblaient autant que si on lui eût mis à la main un poignard pour un assassinat.

Ce que je ressentis, continua le placeur, sur le coup de cette injure abominable et imméritée, je ne saurais vous le dire. Il y eut en moi un déchirement aussi affreux que si on m'eût arraché les entrailles.

Certainement, je perdis la libre disposition de moi-même. En bonne conscience, devant Dieu, je n'aurais pas été responsable d'un crime commis là, en cet instant.

Et je fus sur le point d'en commettre un.

Jamais l'homme dont je vous parle ne verra la mort d'aussi près qu'une seule fois. Sur son bureau

communiquer vos affreux pressentiments, vous vous demandiez si, en traversant les ponts, j'aurais le courage de résister aux provocations du suicide, à la tentation d'en finir avec une existence devenue intolérable...

Car voilà où nous en étions, marquis. En me voyant entrer, mes amis voulurent me sauter au cou, mais brutalement je les repoussai. « Arrière !... m'écriai-je, arrière ! je ne suis plus... » digne de vous, « mais nous ne manquons plus de rien !... » Sur ces mots, je jetai violemment les sacs à terre ; l'un d'eux se rompit, et les pièces d'argent s'éparpillèrent et roulaient de tous côtés.

A ce bruit, ma maîtresse, qui rôlait presque sur son grabat, se dressa comme un fantôme. « De l'argent ! murmura-t-elle, beaucoup d'argent !... »

« Nous allons donc manger à notre faim !... Je suis sauvée... »

Mes amis, marquis, n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils s'élevèrent de moi avec une horreur qu'ils ne pouvaient dissimuler, ils croyaient à un crime. « Non, leur dis-je, non, il n'y a pas de crime, puisque la loi ne saurait m'atteindre. Si c'est argent que vous voulez, le prix de notre honneur, personne n'a jamais su s'en douter. »

Nous ne dormîmes pas cette nuit-là, marquis. Mais lors que le jour vint nous surprendre autour d'une table chargée de bouteilles, nous avions, nous, les vaincus de la vie, déclaré la guerre à la société, nous avions juré que, par tous les moyens, nous arriverions à la fortune; le plan de notre redoutable association était arrêté...

XVIII

Décidé à laisser Paul et Croisenois sous une impression forte, B. Mascarot se leva et se mit à arpenter de long en long son cabinet.

S'il avait eu surtout l'intention de produire un pro-

une école des beaux-arts à Alger. Il a nommé en même temps M. Hippolyte Lazerges directeur de cette école.

M. Bonnet, sénateur de l'Ain, vient d'être victime d'un accident de chasse. En voulant sauter un fossé assez large, il s'est rompu les deux jambes. Son état inspire quelques inquiétudes.

Etranger

Suisse

Epouvantable catastrophe

Berne, 12 septembre. — Hier soir s'est produit un éboulement d'une montagne, près d'Elm, canton de Glaris. Plus de 30 maisons ont été ensevelies; 200 personnes ont péri.

Le tunnel de Saint-Gothard

Les travaux du tunnel de Saint-Gothard, commencés il y a deux ans, touchent à leur fin. Chaque semaine l'entrepreneur congédie des centaines de travailleurs qui ont aidé à accomplir ce merveilleux tour de force. La plupart de ces ouvriers sont Italiens et reprennent la route de leur pays. Ils portent sur leur figure l'empreinte des pénibles travaux souterrains et de la privation d'air pendant d'aussi longues années.

Le *Bund*, journal de Berne, console les survivants en rappelant que bien d'autres ouvriers ont payé de leur vie le percement de ce tunnel.

Il est vrai que la première de ces victimes fut l'entrepreneur lui-même, M. Favre.

Espagne

Le traité franco-anglais

Madrid, 12 septembre. — *El Liberal*, journal généralement bien informé et qui a des sympathies très réelles pour la France, publie ce matin deux télégrammes disant que les négociations relatives au traité de commerce seraient sur le point d'être rompues par suite des exigences des commissaires français. L'Espagne aurait limité ses prétentions au renouvellement des anciennes conventions; elle consentirait à une diminution des droits sur les raisins secs, les vins et les olives.

Dans les cercles officiels on affirme, contrairement à ce que dit *El Liberal*, que les négociations sont en bonne voie.

Angleterre

La révolte militaire en Egypte

Londres, 12 septembre. — L'*Observer*, qui passe sous silence l'entrevue de Dantzig, commente longuement la révolte militaire égyptienne, et croit également impraticable l'occupation militaire par la Turquie ou par une des deux puissances protectrices ou même par les deux.

Il ne propose pas de solution, et conclut par des doutes sur la possibilité du maintien du dualisme anglo-français.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN » DU MOINE

LOIRE

L'Exposition de Géographie

Saint-Etienne, 12 septembre. — Parlant de l'Exposition de Géographie de Lyon nous disions, il y a quelques jours, que les travaux exposés par les élèves de l'Institut Fraise à Montaud (Saint-Etienne) étaient très remarquables.

Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que M. Fraise a obtenu une médaille d'argent, pour ses travaux, à la distribution des récompenses, qui a eu lieu samedi.

Pèlerins et Pèlerines

Un train spécial emportant vers Lourdes 560 pèlerins des deux sexes est parti ce matin de Saint-Etienne.

Ce total a dû s'augmenter en route d'un contingent d'environ 120 croyants — nous allions dire farceurs.

La vieille gaité française ne périra pas encore faute d'aliments.

Accident de chemin de fer

Le train de Clermont qui doit arriver à 6 h. 11 du soir, est arrivé hier avec un long retard.

Une avarie survenue à la machine entre Champ-dieu et Monbrison en était cause.

Une machine de secours a été envoyée de Boën pour remorquer le train.

Un journal de notre ville pose à ce sujet la question suivante:

« Que fut-il advenu si l'accident de machine se fut produit non point en plaine mais dans l'une des fortes rampes de la montagne ? »

Notre confrère paraît ignorer que le cas est prévu par les règlements et qu'il entre dans la composition des trains, un nombre de wagons à frein, proportionné à la déclivité des rampes et des courbes.

ISÈRE

L'école Vaucanson

Grenoble, 12 septembre. — Par arrêté préfectoral, ont été nommés membres du conseil de surveillance et de perfectionnement de l'Ecole professionnelle Vaucanson de Grenoble:

MM. Buyat, député, vice-président du conseil général; Boisrivan, vice-président du conseil général, et Dubost, député, et conseiller général.

Par un arrêté préfectoral en date du 9 septembre, M. Paul-Louis Charvet, avocat à Grenoble, a été nommé professeur de législation usuelle et d'économie politique à l'Ecole professionnelle Vaucanson, en remplacement de M. Martinais, appelé au poste de substitut, près le tribunal de première instance de Grenoble.

Secours aux écoles

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction, les subventions suivantes sont accordées aux communes dont les noms suivent:

1° 13,000 fr. à la commune de Voreppe, arrondissement de Grenoble, pour construction d'une école de garçons au hameau de Chevalon;

2° 17,000 fr. à la commune de Mens, arrondissement de Grenoble, pour construction d'une école de filles.

Cette commune est, en outre, autorisée à emprunter 15,000 fr. à la Caisse des écoles.

3° Une somme de 670 fr. pour construction d'une école double, et une autre subvention de 1,600 fr. pour achat d'un mobilier scolaire, sont accordées à la commune du Monestier-de-Clermont, arrondissement de Grenoble.

4° Une subvention de 22,000 fr. est accordée à la commune de Saint-André, arrondissement de la Tour-du-Pin, pour construction d'une maison d'école double.

Cette commune est en outre autorisée à contracter un emprunt de 10,000 francs à la caisse des écoles.

Concours agricole de Vizille

Dimanche la charmante petite ville de Vizille était en fête à l'occasion du cours agricole et horticoles, organisé par la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble.

Les maisons étaient brillamment pavoisées.

Les rues et places étaient envahies par une foule immense venue de tous les points de la région pour assister au 42^e concours de la Société d'agriculture, concours qui a été favorisé par un temps splendide.

L'emplacement choisi était un vaste pré, situé au lieu dit de la Terrasse, sur les bords riants de la charmante petite rivière de la Romanche.

La population et la municipalité avaient rivalisé de zèle pour donner à cette fête tout l'éclat désirable.

Chacun a pu admirer les magnifiques produits exposés, qui sont une preuve de la richesse agricole de notre arrondissement.

L'ouverture du concours a eu lieu à 9 heures du matin.

Par suite de circonstances aussi imprévues que regrettables, la conférence que devait faire M. le docteur Bordier n'a pu avoir lieu.

A quatre heures de l'après-midi les membres de la Société d'agriculture et la municipalité ayant à sa tête M. Belhoua, maire, font leur entrée dans l'enceinte du concours précédés de la fanfare de Vizille si habilement dirigée par M. Graffeuil, premier prix du Conservatoire, qui fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

M. de Linage donne lecture d'un rapport sur les écoles d'agriculture.

Puis a lieu la distribution des récompenses.

Demain nous donnerons la liste complète et officielle des lauréats.

LE RANQUET

A six heures, un banquet réunissant 150 convives avait lieu dans la salle de la mairie, décorée avec art des emblèmes de l'agriculture.

Parmi les convives nous citerons, MM. de Lavalette, secrétaire général de la Société d'agriculture de France, Dalmas, président de la Société d'agriculture de Grenoble et du concours, Calvat, et Trouillon, conseillers généraux, Bèthoux, Perronet Bourron, conseillers d'arrondissement, le docteur Bordier, le conseil municipal tout entier de Vizille, des représentants des corps élus, etc., etc.

Au dessert, M. Bèthoux, maire de Vizille, remercie la Société d'agriculture d'avoir choisi Vizille pour y établir son 42^e concours et regrette l'absence de M. le préfet que son état de maladie a empêché d'assister à cette fête agricole.

M. Dalmas, président de la Société d'agriculture, remercie au nom de celle-ci, la municipalité et la population de Vizille du concours qu'elle lui a prêté.

M. le docteur Bordier, le savant financier, porte ensuite un toast à la presse et à l'instituteur.

Le représentant du *Petit Lyonnais* répond à ce toast au nom de la presse.

M. Blanchard aine porte un autre toast à la population de Vizille.

Enfin M. Trouillon, conseiller général, termine la série de ces toasts en buvant à la santé de M. Grévy, Président de la République.

A la fin du banquet la fanfare de Vizille fait entendre plusieurs morceaux brillamment exécutés.

Le soir une magnifique retraite aux flambeaux a terminé cette fête qui laissera un excellent souvenir dans le cœur de tous ceux qui y ont pris part.

DRÔME

Revue d'inspection

Romans, 12 septembre. — Hier matin, une revue générale d'inspection militaire a été passée sur le champ de Mars, où nos mobilisés se confondaient avec l'armée active dans leur bonne tenue et l'ensemble d'exécution des mouvements qui leur ont été commandés.

Le conseil municipal

Dans sa séance du 7 courant, le conseil municipal a voté de nouveau, par 17 voix contre 11, le maintien de l'affermage des octrois de Romans.

Par ce vote une partie du conseil vient de se mettre en contradiction formelle avec les électeurs du 9 janvier, et la population toute entière qui réclamait depuis longue date le retour à l'ancien régime de perception sur les entrées des marchandises soumise aux droits de régie.

La majorité du conseil s'est, non-seulement jugée vis-à-vis de ses électeurs et du programme qu'ils avaient accepté librement, mais il se prête tacitement aux vœux du parti adverse aux principes démocratiques.

Au dernier moment, nous apprenons qu'une protestation énergique, émanant du comité radical, sera publiée sous peu par la voie de la presse.

A la recherche d'un cadavre

Le cadavre de l'individu qui s'est noyé hier dans l'Isère n'a pu encore être retrouvé.

Malgré les recherches de la police, on ne sait pas encore si cet homme habitait notre localité.

Les frais de la période électorale

Une période électorale quelconque occasionne toujours un certain mouvement de fonds qui se dépense au profit du commerce et dont la dépense est faite par les candidats aidés d'une certaine mesure par leurs comités. Pour les élections qui viennent d'avoir lieu, il y avait à Paris 123 candidats et 931 dans les départements, soit 1,054. La période électorale a duré vingt et un jours, du 1^{er} au 21 août.

Le *Gaulois* établit comme il suit le total de la dépense électorale pour la France entière, bien entendu:

Location de salles pour réunions publiques, à raison de 100 fr. par soirée, en admettant quatre réunions seulement par candidat, 643,200 fr. Affiches à raison de trois mille par candidat, à 50 fr. le mille, 158,100 fr. Pose des affiches, à raison de 5 fr. le cent, 252,960 fr. Circulaires aux électeurs, à raison de 15 fr. le mille, dix mille par candidat, 158,100 fr. Confection de dix mille adresses, à 2 fr. 50 le mille, 263,500 fr. Pliage des circulaires à 1 fr. 25 cent. le mille, 131,750 fr.

Distribution desdites circulaires à raison de cinq francs le mille, 52,700 fr. Impression de dix mille bulletins de vote par candidat, à cinq francs le mille, 52,700. Honoraires des distributeurs, huit distributeurs par candidat, à dix francs par homme, 84,320 fr. Supplément de gratification auxdits distributeurs au courant de la journée pour les chauffer, vingt francs par candidat, 103,400 fr. Temps perdu par les candidats pendant, avant et après, frais imprévus, voitures, rafraîchissements et repas offerts aux électeurs, à raison de 500 fr. par candidat, 527,000 fr. Frais de la dernière heure pour entraîner les hésitants, cinq cents francs par candidat, 103,400 fr. Honoraires aux médecins par suite d'indisposi-

tions contractées dans les courses, réunions publiques et autres corvées, cent francs par candidat, 103,400 fr.

Honoraires des pharmaciens pour drogues fournies, 50 fr. par candidat, 52,700 fr. Frais de bains pour se nettoyer au sortir des bras des électeurs, vingt-huit bains par candidats, 66,405 fr. Usure des vêtements par suite des rapports avec les électeurs, cinquante francs par candidat pendant vingt-et-un jours, 110,670 fr. Repas pris en dehors, repas de corps, chemins de fer, gratifications à tous les agents électoraux, timbres-poste, etc.; cent cinquante francs par candidat, 158,100 fr. Total 3,552,005 francs.

En divisant cette somme par le nombre des candidats, le *Gaulois* trouve que chaque candidature est revenue 13,350 francs, environ. Encore ne fait-il pas entrer en ligne de compte les cent six ballottages qui nous donneraient un apport en plus de plusieurs centaines de mille francs : 770,000.

CHRONIQUE THEATRALE

Théâtre-Bellecour

LA REINE MARGOT

Par la mort d'un mes gentilshommes, c'était fête à Bellecour dimanche soir, et, n'était l'heure avancée à laquelle s'est terminée cette petite soirée, nous en aurions informé plus tôt nos lecteurs.

Les grandes pièces de Dumas font toujours recette lorsqu'elles ont pour interprètes des artistes aussi consciencieux que ceux de la Porte-Saint-Martin. Aussi la foule s'écroulait-elle aux galeries et applaudissait-elle bruyamment les joyeuses gasconades de Cocoonas. Il y avait même un certain nombre d'électeurs intranquillisés, qui, croyant sans doute que c'était arrivé, ont sifflé Catherine de Médicis l'empoisonneuse, laquelle, vaincue dans sa lutte avec le Béarnais, s'écrie: Il régnera. Les purs ont vu là une allusion politique qu'ils ne pouvaient supporter, et ils ont sifflé. Que Mme Damburn, qui tenait le rôle de Catherine de Médicis, se rassure, les sifflots ne s'adressaient pas à l'artiste.

Le thème qui a servi à Alexandre Dumas est trop connu pour que nous présentions à nos lecteurs le compte-rendu de la pièce. Tout le monde a vu la *Reine Margot*, où l'on a eu à coup d'arabesque et d'épée, par la torture et par le poison. Et comme il ne faut pas impressionner trop péniblement le spectateur par ces turqueries, Dumas y a jeté deux intrigues d'amour — deux grandes dames qui aiment les militaires comme M. Bonnet-Duverdier, les bibliothécaires.

Le Théâtre-Bellecour est bien aménagé pour ces grands drames historiques de cap et d'épée, et la troupe de la Porte-Saint-Martin y fait un excellent figure.

M. Laray (Cocoonas), qui n'a pas la rondeur joyeuse de Dumas, cependant, fait une réelle impression: il mène l'action avec une élanerie toute gasconne, de concert avec M. Fabregues (La Mole). Nos compliments à ce dernier sur sa scène d'amour au 5^e tableau avec Mme Patry. M. Montal tient fort convenablement le rôle d'Henri IV.

Tirons hors de pair M. Taillade (Charles IX) qui est le grand artiste que l'on sait, et qui ne laisse dans la composition de ses rôles rien au hasard. Au dernier tableau, il occupe littéralement cette grande scène de Bellecour, à lui tout seul; il l'empli toute entière. Il y meurt avec un réalisme saisissant.

M. Taillade est de la vieille école des F. Lemaître. Un certain M. Clusel a égayé toute la salle, en lisant l'arrêt condamnant Cocoonas et ordonnant que ses bois de hautes futaies seraient coupés (sic). Nous le renvoyons à M. Legouve.

M. Patry (Marguerite de Navarre) et Verdier (Mme de Nevers) ont enlevé à maintes reprises les applaudissements unanimes par leur grâce touchante et leur émotion pathétique. Mme Patry a joué superbement la scène d'amour du 5^e tableau.

On comprend parfaitement c'est une basse de l'orchestre qui me souffle cet horrible mot: que Cocoonas et La Mole aient perdu la tête pour ces deux belles grandes dames.

En résumé, ensemble excellent et grand succès.

Philippe Mosny.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi 13 septembre, 256^e jour de l'année. Soleil: lever, 5 h. 34; coucher, 6 h. 16. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1515). Bataille de Marignan, gagnée par François I^{er}.

A la suite d'une demande du ministre des travaux publics, adressée à son collègue de la guerre, ce dernier a décidé que les employés de chemins de fer du réseau de l'Etat, seront désormais admis dans les régiments du génie, au même titre que ceux des six grandes Compagnies de chemin de fer.

Les commandants des bureaux de recrutement recevront les certificats qui leur seront remis par les agents du réseau ferré de l'Etat, faisant partie du contingent de la classe 1880.

Ils enverront ces certificats au ministre de la guerre le 15 septembre, au plus tard, à la direction du génie.

Le bordereau d'envoi de ces pièces devra indiquer la taille et l'aptitude des candidats, la portion du contingent dont leur numéro de tirage les appelle à faire partie et, enfin, si ce numéro est compris dans le contingent de la marine.

Le *Courrier du commerce* annonce que le Congrès des grâtes commencera le lundi 26 septembre et se prolongera jusqu'au lendemain soir.

L'emploi de ces deux journées paraît, en effet, justifié par l'affluence d'étrangers se rendant à cette réunion commerciale et par l'importance des affaires qui s'y traiteront.

Elle se tiendra, comme l'année dernière, place de la Bourse.

Il est d'usage dans les pays vignobles de baptiser chaque année le vin nouveau. Ainsi avons-nous eu le vin de la Comète, le Garibaldi.

Comme le vin de cette année sera bon et aura du nerf, certains vigneron de la Bourgogne l'ont appelé: le Réformateur.

Réformateur soit! En ce cas, nos députés ne feraient pas mal d'en faire une bonne provision pour la rentrée de la Chambre.

A Beaune on l'appelle: Vin des Comètes, et à Gervy-Chambertin; le Cent-Cinquante, ce qui veut dire qu'il vaudra 150 francs la pièce.

Depuis quelque temps, on voit en foule, dans la circulation des pièces neuves de 1 franc au millésime de 1871. Ces pièces étaient restées, depuis dix ans, dans les caves de la Banque.

On a transporté hier à l'Hôtel-Dieu un chasseur de Lens-Lestang (Drôme), qui a été victime d'un triste accident.

Ce malheureux, surpris en pleine campagne par une pluie battante, s'était réfugié sous un arbre et attendait, appuyé sur son arme dont les deux coups

étaient chargés, qu'une éclaircie lui permit de continuer sa route.

A la suite d'un faux mouvement, le fusil tomba à terre d'une façon si malheureuse, qu'un coup partit et lui enleva le talon du pied gauche.

L'amputation du membre a été jugée nécessaire, mais le blessé s'y refuse énergiquement. On craint pour sa vie.

La diligence faisant le service de Lyon à Saint-Georges-l'Espéranché passait hier sur le cours de Broches, lorsqu'un essieu se brisa et le véhicule versa sur le côté, entraînant plusieurs voyageurs dans sa chute.

Il n'y a eu ni morts ni blessés, et la circulation n'a été interrompue qu'un instant.

Un incendie s'est déclaré ce matin, à 7 heures, dans l'appartement occupé par Mme Vve Marion dans la maison appartenant à M. Maussey, constructeur-mécanicien, avenue de Saxe, 101.

Mme Marion venait de sortir, laissant endormis ses deux enfants en bas-âge, lorsque le feu a pris dans la cuisine au milieu d'une caisse remplie de menu bois et de copeaux. En quelques minutes, une fumée très épaisse remplissait les deux pièces ainsi que l'alcove où reposaient les enfants et s'échappait par les ouvertures des portes.

Heureusement pour les pauvres petits qui n'auraient pas tardé à être asphyxiés, deux soldats, M. M. Robert et Raymond, tous deux secrétaires du trésorier du 3^e hussards qui occupent un appartement voisin, passèrent par les croisées et parvinrent à les sauver.

L'un d'eux, M. Robert, tenant le plus jeune dans ses bras s'est fait une profonde entaille au cou en passant par une fenêtre qui donne sur un balcon faisant le tour du premier étage.

Cependant les secours s'organisaient sous les ordres de M. Virelton, capitaine adjudant-major, avec le concours des ouvriers du dépôt général qui avaient amené une pompe; on ne tarda pas à être maître du feu.

Les dégâts qui sont peu importants sont couverts par une assurance à la compagnie la *Mutuelle*.

Le nommé Charles G..., âgé de 29 ans, verrier, rue de la Méditerranée, avait hier soir fêté Bacchus plus que de raison. Au lieu d'aller se coucher, il voulut encore se faire servir à boire chez M. Dréon, marchand de vins. Celui-ci, respectueux de la loi sur l'ivresse refusa; l'ivrogne courroucé se mit alors à briser les tables et les vitres, si bien qu'on dut mander les gardiens de la paix pour le mettre à la raison.

L'ivrogne aggrava encore le mauvais cas où il s'était mis, en opposant une résistance des plus vives aux agents, et en s'escrimant contre eux à coups de pieds et de poings.

Forcé est pourtant resté à la loi, et le forcené, en attendant de goûter les douceurs de la police correctionnelle a été mis en lieu sûr.

Un pauvre vieillard de 70 ans, M. Jules Barraud, demeurant montée de la Grande-Côte, est tombé hier de faiblesse, en passant dans la rue du Commerce.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son état dans une maison voisine, il a été accompagné dans son domicile par les gardiens de la paix.

Nous avons annoncé qu'on avait retiré, le 10 courant, des eaux du Rhône, le cadavre d'une femme.

Il a été reconnu; c'est celui de la nommée Marianne Cochet, ouvrière au soie, qui demeurait rue Pierre-Corneille, 84.

Cette malheureuse avait quitté son domicile la veille, à 7 heures et demie du soir, en disant qu'elle allait chercher sa fille, employée dans un magasin du quai de l'Hôpital.

On ignore absolument les motifs qui ont pu la porter au suicide.

Société philanthropique dauphinoise

Les personnes nées ou originaires de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes qui désirent faire partie de l'association qui, entr'autres bases fondamentales aura pour but la création d'une caisse de prêts et d'épargne et de crédit mutuel, sont priées de se faire inscrire d'urgence, chez M. Laissut, cafetier, rue Tupin, 19.

Les vingt premiers inscrits seront, avec le comité d'initiative, les fondateurs de l'annuelle Société où tous les Dauphinois reliés entre eux par des liens étroits de solidarité ne feront qu'une seule famille qui aura pour devise: tous pour un, un pour tous.

Le secrétaire, LESPINE.

Denier des Ecoles

La quête faite au cimetière, à la suite de l'enterrement de M. Pinet, a produit la somme de 103 fr. 50.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 12 septembre, 4 h. du soir.

Température: Des mouvements orageux se sont produits hier sur notre région vers midi et 5 h. du soir; ils ont donné d'assez fortes averse.

Ces orages se sont formés sur le massif montagneux qui s'étend à l'ouest de Lyon; ils se sont déplacés à peu près de l'ouest à l'est.

Ils étaient peu étendus et ont produit leurs derniers effets sur la plaine du Dauphiné.

D'ailleurs, ils n'ont presque pas d'influence sur les indications de nos instruments enregistreurs.

Ces troubles sont donc tout locaux et n'appartiennent pas à cette catégorie de grands mouvements qui, parfois, traversent la France d'une extrémité à l'autre.

Le baromètre a remonté de 5 mm. pendant la nuit dernière.

Temps probable: Assez beau.

DERNIÈRE HEURE

NOUVELLES DE TUNIS

Tunis, 12 septembre. — L'administration des eaux a fait savoir ce matin que les insurgés avaient coupé la conduite qui apporte l'eau de la montagne Zaghouan à Tunis.

Une grande agitation règne ici. Le bey a envoyé immédiatement des gardes pour reconnaître le lieu où la conduite a été coupée.

On espère que dans vingt-quatre heures le service des eaux sera rétabli.

Il est urgent qu'il en soit ainsi, les citernes de Tunis ne suffisant pas à la consommation générale.

La démission de Mustapha Ben Ismail a été acceptée ce matin officiellement par le bey.

Mohamed-Kasnadar a été nommé premier ministre et est entré immédiatement en fonctions.

Mustapha, dont la santé est ébranlée, se rendra très prochainement en France.

CHOSSES & AUTRES

Les anthropophages de la Terre de Feu

Dans sa chronique du *Temps*, M. Jules Claretie évoque, à propos des anthropophages de la Terre de Feu, présentement visibles au Jardin d'acclimatation, un souvenir de M. Laurent Pichat :

Pauvres gens ! Ils me rappellent ces O-Ji-bé-Was qui furent, il y a bien des années, la passion de Paris et dont Georges Sand parla avec éloquence, tandis que M. Paul Mantz (s'en souvient-il à présent ?) étudiait ces sauvages dans l'Artiste.

Naguère, dans un très remarquable *Salon* publié par le *Phare de la Loire* et qui mérite les honneurs durables du volume, M. Laurent Pichat racontait tout justement qu'il les avait fort admirés, ces O-Ji-bé-Was, comme tout le monde, durant leur passage à Paris. Il avait même été frappé par la douceur mélancolique de l'un d'eux dont les regards pleins d'infini gardaient la poésie des solitudes.

Un soir, quelques années après, il se trouvait à Londres, isolé, attristé, roulé par cette vie noire et sans merci de la capitale anglaise qui n'a pas pour l'étranger l'espace de charité aimable de notre vie de Paris. M. Laurent Pichat, pour se distraire, entra dans une sorte de bazar ou de *hall* où l'on montrait, non pas des figures de cire, comme chez M. Tussaud, mais des figures empalées.

Et quel fut son étonnement, — son émotion, — je puis bien dire sa douleur, car il est poète, — apercevant, dans ce musée comico-tragique, où, en retrouvant là, rangés sur une même ligne, presque tous ces pauvres sauvages qu'il avait vus à Paris, vivants ! Ils étaient là muets, immobiles, empalés, momifiés ! — Les regards pensifs de celui qu'il préférait ne pensaient plus. Le préparateur les avait remplacés par des yeux de verre.

L'expression « faire un trou à la lune »

Il se commet fréquemment depuis quelque temps, dans le domaine de l'agiotage financier, certains actes d'une gravité telle que l'autorité, on le sait, a dû intervenir et prendre des mesures rigoureuses.

C'est ce qui s'appelle *faire un trou à la lune*. C'est une vieille locution qu'il a été difficile d'expliquer, et dont l'origine a été bien contestée. Voici les diverses explications qui ont été données à ce sujet :

On a dit d'abord faire un pertuis en l'air ; plus tard, cette expression est devenue : faire un trou à la nuit ou dans la nuit, c'est-à-dire profiter pour se rendre invisible et disparaître furtivement en faisant un trou dans l'ombre.

Le mot *lune* s'est substitué à *nuit* dans la dernière forme qu'a prise la locution. Il a été convenu, et tous les grammairiens ont écrit que faire un trou à la lune s'applique à l'idée de partir en secret en emportant la caisse, de se dérober aux recherches, de faire, en un mot, banqueroute. La lune, par périphrase, se prend pour la nuit, dont elle est la reine, l'astre, le flambeau.

Quelques rhétoriciens ont voulu voir dans l'expression : « faire un trou à la lune » une allusion à un éclair

qui paraît et disparaît subitement comme un banqueroutier qui démentait toutes les exigences et a prévalu.

Le terme des contrats et des paiements était, dans les temps anciens, fixé à la lune qui précède et détermine la fête de Pâques, avec la quelle commençait l'année sous la troisième race de nos rois. C'est pourquoi les débiteurs qui ne payaient pas à l'échéance de la pleine lune, ou qui déclinaient cette échéance par une banqueroute, étaient supposés *faire une brèche ou un trou à la lune*.

Cette explication figurée fut bientôt dans toutes les bouches et rappela le conseil donné par Lyeurgue aux Spartiates « de n'entreprendre aucune expédition ni aucune affaire importante tant que la lune n'était pas dans son plein. »

Henry Rochefort jugé en Suisse

Plusieurs journaux suisses se sont émus de l'article publié, il y a quelques jours, par Henri Rochefort, contre le conseil fédéral, à propos de l'expulsion du prince Kropotkine.

Une vaillante petite feuille de Genève, le *Carillon*, qui s'est vu plus d'une fois, sous l'empire, interdire l'entrée de la France pour sa courageuse attitude à l'égard des proscrits, décoche, à l'adresse du rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, sous un pseudonyme qui cache un jeune poète de valeur, des traits qui sont de vrais coups de griffes.

Qu'on en juge par les vers suivants :

Après avoir erré pendant des mois, sans trêve,

Sur terre ou sur l'immensité,

Un beau jour, on vous vit arriver à Genève,

Reclamant l'hospitalité.

Ainsi que tout proscrit vous l'avez eue entière.

Jamais le moindre mot, jamais,

N'a pu froisser chez nous votre nature altière

Comme nos plus altiers sommets.

En vous on ne voyait qu'une grande infortune ;

Nul blâme aux lèvres ne montait ;

La curiosité tristement importune

A votre porte s'arrêtait.

Vous avez pu rêver devant nos paysages.

Livrés à votre front au baiser

Des brises que la France envoie à nos rivages,

Laissant votre cœur s'apaiser,

Père, vous avez en chez vous votre famille

Et vous avez pu chaque jour,

Embrasser vos deux fils, embrasser votre fille.

Vous imprégnant de leur amour...

En bien, pour tout cela quelle est la récompense ?

Vous montrez-vous reconnaissant ?

Tenez, monsieur, pour vous j'ai honte quand j'y pense

Et dans mes veines bout mon sang !

Le pays qui vous a protégé sans relâche,

Qui refusa de vous livrer,

Pamphlétaire maudit, vous le traitez de lâche,

Vous qui devez le vénérer,

Bénir son souvenir, le porter dans votre âme,

Lui dire à chaque instant : Merci !

En bien, monsieur le sot, eh bien, monsieur l'infâme

Desormais retenez-c'en !

Si je revois chez nous votre figure vile

D'insulteur, soyez convaincu
Que je vous chasserai de notre ville
A grands coups de pied dans le... dos !

Se voir ainsi traité par des anciens amis, il faut
avouer que c'est dur.

Alexandre III à table

En dépit des peines de famille et des préoccupations politiques, l'empereur Alexandre III paraît jouir d'un estomac éminemment russe, à voir le menu quotidien de la table impériale, qu'un journal de Saint-Petersbourg vient de passer en revue.

Le dîner est précédé du *zakouska* national ; c'est l'introduction du repas. Le *zakouska* consiste en caviar, harengs, saumons fumés, saucissons, fromage, pain et beurre. A cela il faut ajouter des raves crues, baignées dans l'eau-de-vie et importées du Danemark par la Czarine.

Tous ces mets sont servis dans des plats d'or émaillés, installés un peu partout sur des petites tables, dans tous les coins et niches de la salle à manger, et formant ainsi de buffets-miniature dont on fait le tour à volonté et où l'on puise, suivant son appétit. En même temps, sur des crédences s'étendent des batteries formidables de bouteille de vodka, bitter, kummel, cognac, liqueurs et genièvre.

Après s'être ouvert l'appétit par ce *zakouska* national, l'on se met enfin à table. La soupe est servie. La soupe favorite est préparée avec un esturgeon, expédié du Wolga, ainsi qu'un autre potage, le *schtscheli*, la quintessence des soupes russes.

Comment ce schtscheli est-il préparé ? cela est difficile à dire ; la recette est tenue cachée comme un secret de famille. Cependant on voit à peu près la préparation : une pièce de mouton maigre et juteuse, une autre de veau également saignant, quelques oignons, de l'ail, des herbes, des navets ; tous ces ingrédients se cuisent comme un bouilli ordinaire. Après cuisson, la viande est coupée en petits jetons, qu'on laisse nager dans la soupe.

Une autre soupe nationale, l'*okroska*, obtient aussi le favori de l'empereur de toutes les Russies. C'est une décoction de poires, prunes, avoine et gruau, où nagent de petits morceaux de viande, de harengs et de coque.

Après la soupe viennent des côtelettes de poulet à la poscharski ; c'est un poulet bûche menu, grillé avec du pain et des oignons et servi sous forme de côtelettes ; puis de la viande de porc, cuit dans le lait, accompagné d'une sauce très pimentée ; un rostbeef, toutes sortes de gibiers des forêts, des fruits et des glaces. Comme vin, la table impériale ne porte que des meilleurs crus de la Couronne et du Bordelais.

Ces menus subissent parfois quelques variantes selon les saisons, mais il est toujours aussi copieux, ce qui prouve que les tracas d'esprit n'exercent guère d'action sur les exigences de l'estomac impérial.

Mots de la fin

Deux amies de pension qui ne se sont pas vues depuis des années se rencontrent sur une plage normande.

Après les premières expansions, l'une d'elles s'écrie :
Mais nous étiez en deuil, chère amie !... Auriez-vous perdu un proche parent ?

— Mon mar, hélas !... Dieu me l'a enlevé après dix ans d'une séparation... sans nuage !

En police correctionnelle :
Prévenu, les rapports de police constatent que le prévenu, depuis plusieurs semaines en état de vagabondage, où couchiez-vous ?

— Dans les gares de chemin de fer, mon président, j'allais semblant d'attendre des voyageurs.

Un compliment assez trouvé :
En faisant irruption dans sa cuisine, Mme X. trouve tout à coup en face d'un coiffeur.

Elle se tourne vers sa femme, et sévèrement :
— Que fait ici ce militaire ?

A quoi la bonne :
— Madame doit bien le comprendre... Elle est assez jeune pour ça.

SPECTACLES DU 13 SEPTEMBRE

Théâtre Bellecour
Aujourd'hui dimanche, 3^e représentation de la *Margot*, jouée par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin. On commencera à 7 heures 1/2 précises.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léona.
Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

BOURSE DE LYON

Du 12 Septembre 1881

Rentes		Comptant Actions	
5 0/0	85 75	Gaz de Lyon	1 90
3 0/0 amortissable	87 12	Gaz de la Guillotière	1 90
4 1/2	87 12	Mines de la Loire	240
Italie	17 75	Montrouge	240
Turc	17 75	St-Etienne	240
Hongrie 6 0/0	17 75	Rive-de-Gier	240
Autrichien 4 0/0	17 75	Société Lyonnaise	707
Russ 5 0/0	28	Canal de Suez	400
Espagne 3 0/0	28	Canal de Suez	400
Dettes Egypt. unifiées	395	Eaux	2250
Actions		Obligations	
Credit mobilier	942 50	Dombes	2250
Credit mob. Espag.	942 50	Abattoirs	1 90
Credit Lyonnais	1772 50	Verreries L. et Rhône	1 90
Union générale	1772 50	Croix-Rousse	1 90
B. Hypothèque France	540	Union générale	1 90
Soc. Foncière Lyonn.	540	Ville-de-Lyon	400
Banque Ottomane	772 50	Ville-de-Paris 1869	90 25
Paris-Lyon-Médit.	343 75	Ville-de-Paris 1871	394 50
Société Autrichienne	343 75	Lombardes anciennes	238
Lombard-Vénitien	343 75	Lombardes nouvelles	193
Saragossa	641	Loire	347
Nord-Espagne	1893	Saint-Etienne	347
Suez	1893	Rhône-et-Loire 4 0/0	1 90
		Paris-Lyon-Médit.	397
		—	1866 390

Le rédacteur-gérant, P. ANNEQUIN.
Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône*,
18, quai de l'Hôpital.

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE & LE COURRIER DE LYON

Journal du matin

Journal du soir

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

MM. L. BARTHENS, Paul BERTNAY, Paul ANNEQUIN, H. PELLET, Henri FOUQUIER, BENOIT DES VIGNES, CLÉMENT DURAFOR, ANDRÉ, E. PÉLAGAUD, Docteur CAZENOVE, A. GIRARD, Jules SERVE, Victor GOURRAUD, OLIVIER, Docteur DIDAY, SIMON, MONCÈRE, LA GODELLE, Marcel FOUQUIER, P. VIGNE, DUPLEXI DE COURTÈS, etc.

PRIME GRATUITE

Acquise aux abonnés du COURRIER DE LYON

DEUX JOURNAUX QUOTIDIENS POUR LE PRIX D'UN SEUL

DEPUIS LE 16 JUILLET

Les abonnés du **COURRIER DE LYON** reçoivent chaque jour deux journaux
Par les courriers du matin, le **RÉPUBLICAIN DU RHONE**, rédigé sur les dépêches et les nouvelles de la nuit comme les autres
petits journaux de Lyon.

Par les courriers du soir, le **COURRIER DE LYON**, le plus grand, le plus varié et le plus complet des grands journaux de Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT AUX DEUX JOURNAUX RÉUNIS : Lyon : 1 an, 40 f. ; 6 mois, 20 f. ; 3 mois, 10 f. — Rhône : 1 an, 44 f. ; 6 mois, 22 f. ; 3 mois, 11 f. — Départements : 1 an, 48 f. ; 6 mois, 25 f. ; 3 mois, 13 f. — Etranger : 1 an, 60 f. ; 6 mois, 30 f. ; 3 mois, 15 f.

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 5 FR.

ANNONCES

A louer

DE SUITE

APPARTEMENT

De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser chez la concierge.

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET, aine guérit toutes les maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Peau de lait, Gouttes, Rhumatismes, toutes les acutés des humeurs, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

MERVEILLEUX

12 MONTRE

FOUR HOMME ET DAME

La seule véritable, à remontage et mise à l'heure sans rien ouvrir, non en cuivre et cadran papier comme dans les imitations, mais à cadran émail et en beau métal blanc inaltérable. — Envoi avec garantie de 2 ans sur facture et Tarif de Montres et Chaînes de tout prix et genre. Adre mandat ou timb. au dépositaire de France, G. TRIBAUDEAU, Fab. r. Clos-Saint-Paul, à Besançon (Doubs), ou à Paris, 94, boulevard Sébastopol.

1 FRANC par AN

120,000 Abonnés

52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne

Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse.

Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, UN FRANC PAR AN

dans les bureaux de Poste et à PARIS, 17, rue de Londres.

LE SOIR

Grand Journal quotidien politique et financier

30 FR. PAR AN

1^{er} pour une semaine d'essai

2 Rue Grange-Batelière, 13, PARIS

INJECTION BARRAJA

VRAIE INFALLIBLE

Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus avérées. Prix : 4 fr. — Cours Lafayette, 115, Lyon.

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres..... 20 fr

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres..... 5

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres..... 15

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres..... 10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

A AFFERMER

A VILLEURBANNE

à 300 mètres de la station des tramways et à 2 kilom. de Lyon

UNE PROPRIÉTÉ DE RAPPORT

de 75,000 mètres d'un seul tenement
dont 45,000 mètres clos de murs

Terres, prés, jardinage, vignes, arbres fruitiers, bois, etc. Facilités pour l'arrosage. Ferme et grand bâtiment d'exploitation. Instruments aratoires.

LE CLOS POURRAIT SE LOUER SEUL

S'adresser sur les lieux à M. Briquet, chemin Sautin, 4.

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, Copahu, Cubèbe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 131 Européens, a donné 131 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Boulenk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharmacien, rue Bourdon, à Valence, rue du Pilâtre, à Toulouse. — Dép. Vial, pharmacien, rue d'Algerie, 14, à Vienne. M. Causton pharmacien, rue normale, rue d'Algerie, 14, à Vienne. M. Causton pharmacien, M. A. Couturier, pharmacien, à Valence. M. Lestra, rue Lanterne. M. Masson, pharmacien Massena, rue Massena. M. Marmonnier, à Grenoble à Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché. M. Exbrayat, rue de Lyon